



## Plan de gestion côtier de la MRC de La Mitis

### Définitions des paramètres d'analyse

#### Paramètres du diagnostic

Segment de côte : Portion de côte, relativement homogène, délimitée selon des critères géomorphologiques et anthropiques (densité d'occupation, desserte en services publics, zonage municipal).

Numéro de zone et affectation : Zone délimitée au plan de zonage de la municipalité locale. Affectation correspondant à la vocation dominante attribuée au plan d'urbanisme de la municipalité locale : VLG = de villégiature, HBF = d'habitation de faible densité, HMD = d'habitation de moyenne densité, RCT = récréative, LSR = de loisirs, CMC = commerciale, MTF = multifonctionnelle, IST = institutionnelle, ILG = industrielle légère. [MRC et municipalités \(plans de zonage municipaux\)](#)

Adresses : Adresses civiques attribuées aux propriétés foncières riveraines au fleuve Saint-Laurent dans cette zone. [MRC et municipalités \(Rôles d'évaluation foncière\)](#)

Type de côte : Type de côte selon la caractérisation géomorphologique : terrasses de plages, affleurements rocheux, falaises argileuses,.... [UQAR](#)

État de la rive : Pourcentage correspondant au rapport du nombre de mètres linéaires de côtes selon sa composition versus le nombre total de mètres linéaires pour l'ensemble de la rive de la zone: N = naturel, M = mur de béton, m = mur de bois, G = mur de gabions, E = Enrochement, X = autre ouvrage de protection artificielle, Z = technique mixte (génie végétal). [MRC \(inventaire de l'état des berges \(une municipalité à mettre à jour\)\)](#)

Utilisation du sol : Usage principal des terrains contigus au fleuve : H = Habitation multifamiliale ou en commun, H = Habitation unifamiliale ou bifamiliale, h = Habitation saisonnière (chalet), r = roulotte, C = commerce avec hébergement C = autre commerce, R = récréation, F = forestier, Z = autre, V = vacant. [MRC et municipalités \(Rôles d'évaluation foncière\)](#)

Services d'aqueduc et d'égout: Existence de services publics d'aqueduc et/ou d'égout dans l'emprise des chemins publics desservant la zone. [MRC et municipalités \(service de génie de la MRC\)](#)

Intérêt écologique : Présence (ou absence) d'un habitat faunique ou floristique d'intérêt, ou d'un milieu écologiquement sensible : ACOA = Aire de concentration d'oiseaux aquatiques, ARRS = Aire de repos et de reproduction de la sauvagine, Caplan = lieu de frai du caplan, ... [MPO, Service canadien de la Faune, ZIP du Sud-de-l'Estuaire, MDDELCC, ... ?](#)

Intérêt socio-économique : Présence (ou absence) d'un bâtiment ou d'un équipement d'intérêt patrimonial, culturel ou économique pour la communauté. [Municipalités \(plans d'urbanisme\)](#)

Risque d'érosion : Distance par rapport à la ligne de côte de la superficie qui risque d'être érodée en 2060. [UQAR](#)

Risque de submersion : Distance par rapport à la ligne de côte de la superficie qui risque d'être inondée par une submersion de récurrence centenaire. [UQAR](#)

Bâtiments principaux dans la bande de 15 mètres : Nombre de bâtiments principaux, au sens du règlement de zonage, dont la superficie au sol est située en totalité ou en partie à l'intérieur d'une bande de 15 mètres mesurée à partir de la ligne des hautes eaux. [MRC \(inventaire de l'état des berges, photo-interprétation\)](#)

Problématique particulière d'évacuation: Contrainte ou obstruction appréhendée dans une zone lorsqu'une évacuation de la population est nécessaire advenant un aléa naturel de type submersion. . [MRC \(Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile\)](#)

Valeur foncière médiane des bâtiments: Médiane des valeurs foncières des bâtiments. [MRC et municipalités \(Rôles d'évaluation foncière\)](#)

Terrains vacants à proximité: Somme des terrains vacants constructibles et des terrains vacants potentiels issus de subdivisions conformes aux normes de lotissement, situés dans la zone ainsi qu'à moins de 1 kilomètre de la zone. [MRC et municipalités \(Rôles d'évaluation foncière, simulation géomatique\)](#)

Intentions des propriétaires: option d'adaptation privilégiée par les propriétaires de la zone. [Enquête auprès des propriétaires](#)



## Plan de gestion côtier de la MRC de La Mitis

### Définitions des paramètres d'intervention

#### Paramètres du plan d'action

Segment de côte : Portion de côte, relativement homogène, délimitée selon des critères géomorphologiques et anthropiques.

Nécessite un plan d'évacuation particulier: Directives particulières pour une zone dont la procédure ordinaire d'évacuation est soumise à une obstruction ou une contrainte lors d'aléa naturel de type submersion.  
*MRC (Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile)*

Priorité d'évacuation: Échelle de priorisation pour l'évacuation des zones lors d'aléa naturel de type submersion : Rouge, jaune ou vert. *MRC (Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile)*

Cadre réglementaire envisagé: Modèle-type de réglementation à adopter pour la zone, s'il y a lieu. *Gouvernement du Québec, MRC et municipalités*

Options d'adaptation envisagées: Interventions proposées, s'il y a lieu, afin de limiter l'érosion des berges et/ou de limiter les impacts d'un aléa aux immeubles et infrastructures. Exemples : Aucune intervention, stabilisation végétale, reprofilage d'un ouvrage de stabilisation existant, génie végétal, rechargement sédimentaire, rechargement sédimentaire avec épis, riprap, enrochement (perrés), murets (de béton, de gabions, de bois ou autres), rehaussement d'un ouvrage existant, ajout d'un déflecteur de vagues, rehaussement de bâtiments, immunisation de bâtiments, relocalisation de bâtiments, démolition de bâtiments. *En fonction des recommandations du comité côtier (selon le diagnostic)*

Impact environnemental: Impacts positifs ou négatifs des options d'adaptation envisagées sur la flore et la faune. *Consultants ? (études d'impact environnemental)*

Impact social: Impacts positifs ou négatifs des options d'adaptation envisagées sur la santé psychologique des citoyens riverains, la valeur de leur propriété ou leur régime d'assurance. *Consultants ? (études d'impact social)*

Impact économique: Impacts positifs ou négatifs des options d'adaptation envisagées sur l'économie locale ainsi que les revenus et dépenses de la municipalité. *Consultants et/ou Ouranos ? (Études d'impacts économiques, Analyses coûts/avantages (ACA))*

Priorité d'intervention: Échelle de priorisation pour la réalisation des interventions : haute, moyenne ou faible. *En fonction des recommandations du comité côtier (selon le diagnostic et les impacts)*

Porteur: Organisation ciblée pour réaliser la coordination des interventions. *En fonction des recommandations du comité côtier*

Coûts: Estimation des coûts de réalisation des interventions. *Consultants et MRC (service de génie civil)*

Sources de financement: Programmes ou organisations ciblés pour financer les projets d'intervention. *MRC et municipalités (dépôts de projets de travaux et recherche de financement)*

Proposition de composition du comité côtier : Maires et direction générale des quatre municipalités, aménagiste de la MRC, directeur de la sécurité incendie et civile de la MRC, représentants du MAMOT, MSP et MDDELCC, représentant de la ZIP, un propriétaire côtier, personnes ressources de l'UQAR et/ou Ouranos.

# Plan de gestion côtier de la MRC de La Mitis

## Diagnostic - Municipalité de Sainte-Luce

Municipalité	Segment de côte	Numéro de zone et affectation	Adresses	Type de côte	État de la rive	Utilisation du sol	Services d'aqueduc et d'égout	Intérêt écologique	Intérêt socio-économique	Risque d'érosion	Risque de submersion	Bâtiments principaux dans 15 mètres	Problématique particulière d'évacuation	Valeur foncière médiane des bâtiments	Terrains vacants à proximité	Intentions des propriétaires
Sainte-Luce	Anse-aux-lard	101 (VLG)	-218 à 267, Fleuve O				Aqueduc					4				
	Ruisseau-à-la-Loutre	106 (VLG) 110 (VLG)	-158 à 235, Fleuve O -0, Route 132 O -112 à 156, Fleuve O				Aqueduc					19				
	Bar laitier	115 (RCT) 116 (CMC) 123 (HBF)	-0, Fleuve Ouest. -102 à 106 Fleuve O -74 à 123 Fleuve O				Aqueduc Égout					11				
	Cœur du village	123 (HBF) 129 (MTF) 135 (IST)	-68 à 72 Fleuve O -24 à 66 Fleuve O -8 à 9, du Couvent 20, Fleuve Ouest.				Aqueduc Égout					1				
	Promenade	136 (RCT)	-2, 18, 37, 0, Fleuve Ouest				Aqueduc Égout					1				
	Cabines de la plage	141 (VLG) 143 (VLG) 145 (RCT)	-6 à 20, Fleuve Est -22 à 37, Fleuve Est, -34, Fleuve Est.				Aqueduc Égout						19			
	Eider	147 (VLG) 148 (VLG)	-38 à 84, Fleuve Est -0, Route 132. -88 à 118, Fleuve Est				Aqueduc Égout						39			
	Chapelière	150 (VLG) 153 (VLG)	-124 à 183, Fleuve Est 272 à 282, Route 132 Est				Aqueduc Égout						15			
	Ruisseau Lechasseur	208 (VLG)	-284 à 366, Route 132 Est				Aqueduc						22			
	Ruisseau Des prairies	209 (VLG) 210 (VLG)	- 368 à 524 Route 132 Est				Aqueduc						43			

# Plan de gestion côtier de la MRC de La Mitis

## Diagnostic - Municipalité de Sainte-Flavie

Municipalité	Segment de côte	Numéro de zone et affectation	Adresses	Type de côte	État de la rive	Utilisation du sol	Services d'aqueduc et d'égout	Intérêt écologique	Intérêt socio-économique	Risque d'érosion	Risque de submersion	Bâtiments principaux dans la bande de 15 mètres	Problématique particulière d'évacuation	Valeur foncière médiane des bâtiments	Terrains vacants à proximité	Intentions des propriétaires
Sainte-Flavie	Rue Poirier	25 (VLG)	-Route de la Mer, de 104 à 120. -Rue Poirier, de 92 à 112.				Aqueduc Égout					9				
	Capitaine homard	25 (VLG)	-Route de la Mer, de 134 à 190.				Aqueduc Égout					3				
	Mer Ouest	23 (VLG)	-Route de la Mer, de 192 à 250.				Aqueduc Égout					16				
	Route Langlois	22 (MTF)	-Route de la Mer, de 252 à 268. - Route Langlois, de 56 à 116.				Aqueduc Égout					20				
	Zone de 70 km/h	21 (MTF) 19 (MTF)	-Route de la Mer, de 314 à 424.				Aqueduc Égout					25				
	Centre du village	17 (MTF) 30 (MTF)	-Route de la Mer, de 426 à 566.				Aqueduc Égout					24				
	Vue sur la Mer	32 (VLG)	-Route de la Mer, de 565 à 667.				Aucun					0				
	Mer Est	32 (VLG)	-Route de la Mer, de 680 à 756. -0, Chemin Perrault.				Aucun					20				
	Pointe-aux-Senelles	34 (VLG) 43 (ILG) 202 (ILG) 36 (VLG) 37 (VLG) 38 (RCT)	-Route de la Mer, de 770 à 850.				Aqueduc					0				

# Plan de gestion côtier de la MRC de La Mitis

## Diagnostic - Municipalité de Grand-Métis

Municipalité	Segment de côte	Numéro de zone et affectation	Adresses	Type de côte	État de la rive	Utilisation du sol	Services d'aqueduc et d'égout	Intérêt écologique	Intérêt socio-économique	Risque d'érosion	Risque de submersion	Bâtiments principaux dans la bande de 15 mètres	Problématique particulière d'évacuation	Valeur foncière médiane des bâtiments	Terrains vacants à proximité	Intentions des propriétaires		
Grand-Métis	Jardins	5 (RCT)	200, Route 132				Aucun					Aucun						
	Villégiature	10 (VLG)	-204, Route 132				Aucun					Aucun						
		15 (VLG)	-Route 132, de 208 à 268-270. -Chemin Gagné, de 222a à 230. -Chemin Gagnon, de 234 à 236. -Chemin Brand, de 242 à 246. -Chemin Ross, de 258 à 266. -Chemin Dufour, de 272 à 288. -Chemin Meikle, de 300 à 302. -358, Chemin Larrivée.										24					
		17 (VLG)	-Chemin Larrivée, de 336 à 356. -Chemin Deschamplain, de 368 à 378. -267, Route 132										12					
Pointe-Leggatt	18 (VLG)	-Route 132, de 271 à 384. -Chemin de la Pointe-Leggatt, de 2 à 32.					Aucun					11						
	25 (VLG)	-Chemin de la Pointe-Leggatt, de 32b à 63. -Route 132, de 301 à 414-414a.										4						
	26 (VLG)	Chemin de la Pointe-Leggatt, de 40 à 69.										3						

# Plan de gestion côtier de la MRC de La Mitis

## Diagnostic – Ville de Métis-sur-Mer

Municipalité	Segment de côte	Numéro de zone et affectation	Adresses	Type de côte	État de la rive	Utilisation du sol	Services d'aqueduc et d'égout	Intérêt écologique	Intérêt socio-économique	Risque d'érosion	Risque de submersion	Bâtiments principaux dans la bande de 15 mètres	Problématique particulière d'évacuation	Valeur foncière médiane des bâtiments	Terrains vacants à proximité	Intentions des propriétaires	
Métis-sur-Mer	Leggatt-Route 132	02 (VLG)	-Chemin Leggatt, de 455 à 507. -Route 132, de 437 à 449.				Aucun					8					
	Pointe Mitis	05 (VLG)	-Route du phare, de 9 à 423. -0 et 423, route 132				Aucun					5					
	Les Anses	07 (VLG) 08 (VLG) 09 (VLG)	-5, Route du Phare. -Chemin Patton, de 383 à 401. -Montée Beauchemin, 1 à 17. -Route 132, de 335 à 373. -Chemin Rosa, de 372 à 377.				Aucun					2					
	Petit Miami	11 (VLG) 15 (VLG)	-Rue Beach, de 416 à 508. -309, Route 132.				Aqueduc					5					
	Métis Beach	16 (VLG) 28 (VLG)	-Rue Beach, de 211 à 414. -265, Rue Astle.				Aqueduc					11					
	Village Les Boules	64 (HMD) 61 (MTF) 58 (LSR) 63 (MTF) 54 (HMD)	-Rue principale, de 109 à 207. -Rue Thibeault, de 103 à 107.				Aqueduc Égout						15				
	Rue Thibeault	41 (HBF) 40 (VLG)	-Rue Thibeault, de 95 à 99. -68 et 0, rue Principale. -0, Route 132.				Aqueduc Égout						0				







